



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20250526-CONS-AG-25-032-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 26 mai 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Marché n°24008DTIST : Prestation de tri et enlèvement de déchets sur le site du centre technique communautaire**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Gilles BATTISTI, Jeanne CALLIER, Marie-Christine BERTOLUCCI, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean-Jacques BIAGGINI à Gilles BATTISTI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO  
Leslie PELLEGGRI à Pierre SAVELLI  
Ivana POLISINI à Didier GRASSI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI  
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Serge LINALE

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Marché n°24008DTIST : Prestation de tri et enlèvement de déchets sur le site du centre technique communautaire**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24008DTIST, notifié le 18/11/2024 à la SAS Terrassements Corse « TERRACO », sise 20213 Penta di Casinca (SIRET : 397 996 349 00056) pour un montant initial de 89 716 € HT.

Considérant qu'après le démarrage du marché, celui-ci doit être modifié par un avenant n°1 afin de prendre en compte les prestations supplémentaires, conformément aux articles 23 du CCAG – FCS, L2194-1 3°) et R.2194-5 du Code de la Commande Publique (modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues) ;

Considérant que le marché portait sur l'enlèvement de déchets, notamment des déchets amiantés identifiés par un diagnostic préalable. L'entreprise retenue a proposé un mode opératoire conforme aux exigences de sécurité, mais ce document a été rejeté par l'inspection du travail, qui a demandé d'étendre le périmètre de contamination. Cette nouvelle exigence a entraîné le traitement de 26 tonnes supplémentaires de déchets, à considérer comme potentiellement amiantés ;

Considérant qu'en conséquence, il convient d'arrêter les modifications suivantes, entraînant une plus-value totale de 12 132 € HT correspondant à une augmentation de 13.52 % par rapport au montant du marché initial :

- *Évacuation vers Bellegarde – Prix à la tonne (Facturation avec BSDA) : 12 582 € HT*
- *Évacuation prévue au marché : - 450 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 mai 2025 ;

Vu la prise d'acte du Bureau en date du 12 mai 2025 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré

**PREND ACTE (À la majorité) – Contre : M. Julien Morganti**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mai 2025 d'approuver l'avenant n°1 au marché n°24008DTIST, afin d'arrêter les modifications rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 12 132 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Marché n°24008DTIST : Prestation de tri et enlèvement de déchets sur le site du centre technique communautaire**

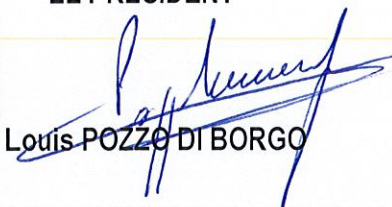
**DIT**

- Que l'avenant n°1 au marché n°24008DTIST entraîne une plus-value totale de 12 132 € HT correspondant à une augmentation de 13.52 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 101 848 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**